



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE-GARONNE

REUNION
BUREAU
2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 MARS 2019
N° d'ordre de la délibération : 31
N° de feuillet : 1/2

Date de la convocation : **13 Mars 2019**
Nombre de membres : **18**
En exercice : **16**
Présents : **11**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le ~~Mardi 20~~ **Mardi 26 Mars 2019 à 10 heures**,
les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués, se sont réunis au siège du
Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à Toulouse, sous la
présidence de Monsieur
Pierre IZARD

Sous programme « renforcement des réseaux » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Pierre IZARD, Patrice RIVAL, François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Marc MENGAUD et Robert MORANDIN.

Etaient absents ou excusés : Messieurs Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Vu la délibération N°14 du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Le sous-programme « renforcement des réseaux » du FACE vise à l'amélioration de la qualité de la distribution par la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi que par le renforcement des postes en contrainte de transformation, lorsque la contrainte ne peut être levée par un acte d'exploitation d'Enedis. Les travaux de renforcement sont réalisés sans contribution communale du fait des aides du FACE (80%) et du SDEHG (20%).

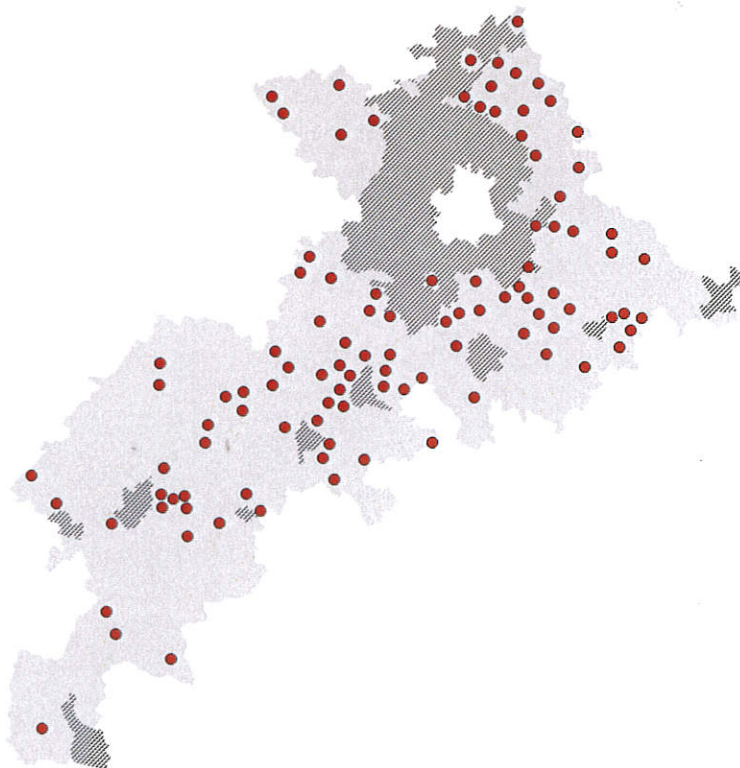
Un départ est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la plage des valeurs réglementaires (207 à 253 V).

Les travaux sont réalisés par le SDEHG « au fil de l'eau » en fonction des contraintes du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis ou des contraintes calculées à l'occasion des raccordements au réseau.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 MARS 2019
N° d'ordre de la délibération : 31
N° de feuillet : 2/2

Sous programme « renforcement des réseaux » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Répartition géographique des opérations de renforcement de réseaux au 8 mars 2019



Les 104 communes affectées au programme 2018 sont les suivantes :

AIGREFEUILLE, AUREVILLE, AURIAC-SUR-VENDINELLE, AURIGNAC, AVIGNONET-LAURAGAIS, AYGUESVIVES, AZAS, BAZIEGE, BELBERAUD, BERAT, BESSIERES, BOIS-DE-LA-PIERRE, BOUSSAN, BRAGAYRAC, BRIGNEMONT, BUZET-SUR-TARN, CAPENS, CARAMAN, CASTELNAU-PICAMPEAU, CAUJAC, CAZEUX-DE-LARBOUST, CHAUM, DONNEVILLE, ESTANCARBON, FIGAROL, FOLCARDE, GANTIES, GARGAS, GARIDECH, GAURE, GENSAC-SUR-GARONNE, GRAGNAGUE, GRATENS, LA MAGDELAINE-SUR-TARN, LABARTHE-INARD, LABARTHE-RIVIERE, LABASTIDETTE, LAFITTE-VIGORDANE, LAGARDE, LAGARDELLE-SUR-LEZE, LANDORTHE, LANTA, LAREOLE, LARRA, LATOUE, LAVELANET-DE-COMMINGES, LE BORN, LE BURGAUD, LECUSSAN, LES, TOURREILLES, LHERM, LONGAGES, LUSSAN-ADEILHAC, LUX, MARQUEFAVE, MARSOULAS, MASCARVILLE, MASSABRAC, MAZERES-SUR-SALAT, MELLES, MIREMONT, MONDAVEZAN, MONTASTRUC-SAVESMONTBERAUD, MONTBERNARD, MONTBRUN-LAURAGAIS, MONTESQUIEU-GUITTAUT, MONTESQUIEU-LAURAGAIS, MONTESQUIEU-VOLVESTRE, MONTGAZIN, MONTGISCARD, MOURVILLES-HAUTES, NAILLOUX, NOE, PAULHAC, PEYRISSAS, PEYSSIES, POUY-DE-TOUGES, RIEUMES, SAINT-BEAT, LEZ, SAINT-CHRISTAUD, SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, SAINT-ELIX-LE-CHATEAU, SAINT-HILAIRE, SAINT-LEON, SAINT-MEDARD, SAINT-PIERRE-DE-LAGES, SAINT-SULPICE-SUR-LEZE, SAINT-THOMAS, SALLES-SUR-GARONNE, SAMOUILLAN, SAUBENS, SAVARTHES, THIL, VACQUIERS, VALLEGUE, VENERQUE, VERFEIL, VERNET, VILLARIES, VILLAUDRIC, VILLEMATIER, VILLENEUVE-LES-BOULOC, VILLENNOUVELLE.

■ : Zones rurales
▨ : Zones urbaines
● : Opérations 2018

Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG :

- 1- Prend acte des opérations affectées au sous-programme FACE 2018 « renforcement de réseaux »;
- 2- Valide la réalisation des opérations « au fil de l'eau » en fonction des contraintes du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis ou des contraintes calculées à l'occasion des raccordements au réseau.

Résultat du vote :

Pour..... 11
Contre 0
Abstention..... 0
Non-participation au vote..... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président

Pierre TZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 02 AVR. 2019